

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

Vérifier au prononcé.

**Projet de déclaration de S.E.M. Boudjemâa Delmi,
Ambassadeur, Représentant permanent d'Algérie**

**Devant la 12^{ème} réunion annuelle des Etats parties à la Convention
sur l'Interdiction des Mines antipersonnel**

Genève, 3-7 décembre 2012

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 12^{ème} réunion des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Soyez assurés du soutien de ma délégation pour vous aider à mener à bien nos délibérations.

Nous saluons les efforts et le travail accomplis par votre prédécesseur l'Ambassadeur Prak Sokhom et par le Comité de coordination.

Permettez-moi aussi d'exprimer notre gratitude à toutes les Organisations et toutes les personnalités qui par leurs actions et leurs messages soutiennent les objectifs de notre Convention.

La Convention sur l'interdiction des Mines antipersonnel constitue, non seulement, une référence incontournable, mais aussi et un instrument adéquat pour éradiquer durablement le fléau des mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

A mi-chemin de la 3^{ème} Conférence d'examen prévue en 2014, notre réunion revêt une importance particulière. C'est en effet, l'occasion pour nous de dresser un bilan de la mise en œuvre des actions du Plan d'Action de Carthagène et de nous concerter sur les défis qui restent à surmonter.

Au titre du bilan, nous pourrions d'abord relever avec satisfaction le fait que notre Convention compte à ce jour 160 Etats parties et que les normes qu'elle a édictées sont désormais ancrées *de facto* comme des normes quasi universelles ;

Nous devrions aussi nous féliciter des progrès significatifs enregistrés jusqu'ici en termes de destruction des stocks, du nettoyage des zones minées et de prise en charge des victimes ;

Nous devrions également nous réjouir des avancées vers l'objectif d'universalité comme en témoignent l'adhésion de la Finlande et de la Somalie à notre Convention. Tout comme, nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui des représentants des pays qui participent à nos travaux en tant qu'observateurs. Cette présence a, pour nous, valeur de message quant à leur attachement aux valeurs de notre Convention et peut être un prélude à leur adhésion pleine et entière.

Quant aux perspectives d'actions, nous sommes tous tenus de nous référer au rapport d'étape dont nous sommes saisis, pour prendre en charge les multiples défis qui se dressent devant nous pour lever les obstacles et atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés individuellement et collectivement.

A cet égard, l'un des obstacles qui limite profondément l'efficacité de la Convention et son autorité réside dans le fait que de nombreux Etats, ne l'ont pas encore ratifiée.

C'est ici le lieu et le moment de lancer un appel à tous les Etats, qui l'ont pas encore fait, d'adhérer à notre Convention pour soient consolidés durablement et universellement les principes et objectifs qu'elle sous-tend.

Par ailleurs, et comme nous le savons tous, de multiples contraintes entravent encore la mise en œuvre des différents volets de la Convention. Nos discussions tout au long de cette semaine devraient nous permettre d'aborder ces contraintes.

Il s'agit pour nous, en premier lieu, de nous pencher sur la nécessité de mobiliser, dans le cadre de la coopération internationale, les ressources financières qui seraient en adéquation avec les besoins que nous impose la mise en œuvre des activités inscrites dans le Plan d'Action de Carthagène. Les efforts que nous devons déployer dans ce sens sont nécessaires parce qu'il est admis par tous que les retards constatés dans la réalisation de ces activités sont dus, en grande partie, aux insuffisances des ressources.

A cet égard, nous attendons des Etats donateurs qu'ils poursuivent leurs efforts et qu'ils s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre de l'article 6 pour faire en sorte que les ressources suffisantes correspondant aux besoins réels soient disponibles afin de permettre aux pays affectés de faire leur part de chemin dans la mise en œuvre de la Convention .

Nos délibérations au sein des organes appropriés de la Convention devraient nous permettre d'élaborer une stratégie pour la mobilisation de ressources financières sûres et pérennes et de mettre en place un mécanisme qui facilite aux Etats affectés l'accès à ces ressources de manière transparente sur la base des principes d'objectivité et de neutralité.

A cet égard, nous nous félicitons de l'échange de vues constructif et riche en idées qui a eu lieu, en mai dernier, dans le cadre du Comité permanent sur les ressources, la coopération et l'assistance au sujet de la mise en place d'un fond volontaire pour le financement des activités de la Convention et d'une plateforme de partenariat.

Tout comme, nous saluons les efforts des Co-présidents du Comité permanent pour l'initiative qu'ils ont prise de mettre en place, à titre d'essai, un outil d'échange d'informations sur les différentes formes de coopération et d'assistance.

Monsieur le Président,

L'Algérie qui, comme vous le savez, a été profondément affectée par ce fléau pour avoir hérité des vastes zones minées par l'Armée coloniale française, a entrepris dès le recouvrement de son indépendance, des actions de déminage et de nettoyage des zones minées qui s'étalent sur des milliers de kilomètres. Depuis son adhésion à la Convention en 2000, elle s'emploie activement à donner effet aux engagements pris.

Ma délégation reviendra ultérieurement sur les résultats obtenus en matière de mise en œuvre des différents volets de la Convention à la lumière des recommandations du Plan d'Action de Carthagène.

Je ne terminerai pas mon intervention sans exprimer notre appréciation pour la contribution inestimable des membres de l'Unité de Soutien à la mise en œuvre de la Convention et à la tenue de nos assises. En l'absence d'un financement obligatoire, un effort de la part des Etats parties est nécessaire pour permettre à l'Unité de Soutien de disposer de moyens et de ressources suffisantes et prévisibles afin qu'elle puisse accomplir les tâches que nous lui avons confiées.

Je vous remercie de votre aimable attention.